

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 juin 2015

Présents : Mesdames Chantal VAUDOUR – Sylvie FUMEY– Sophie LAMBOLEY – Hoda SAYER –
Micheline ESTERMANN
Messieurs Christian HOUILLE Monsieur Éric ANSART - Denis VOEGELE –
Denis BEAUSEIGNEUR - Éric COULON –François CHARMY – Jean-Marie AGHINA

Absent : – Madame Danielle IDELON - Monsieur Éric ANSART

Procurations : Madame Danielle IDELON donne procuration à Denis BEAUSEIGNEUR
Madame Laurence COURBOILLET donne procuration à Chantal VAUDOUR
Monsieur Jean-Yves DRODE donne procuration à Eric COULON

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2015.
2. Les tarifs
 - a) Tarifs des concessions du cimetière
 - b) Tarifs du Columbarium
 - c) Tarif du bois façonnés par les particuliers
 - d) Tarifs de la distillerie et du pressoir
 - e) Tarifs 2015/2016 du périscolaire 1
 - f) Tarifs 2015/2016 du périscolaire 2
 - g) Tarifs 2015/2016 du périscolaire (ALSH)
 - h) Tarif 2015/2016 de la restauration scolaire
 - i) Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure
3. Délégation de signature aux adjoints dans le domaine financier
4. Demande d'installation de petits émetteurs de communication par la société BOLLORE télécom
5. Adhésion au service conseil en accompagnement pour « l'accessibilité de environnement professionnel » pour les employeurs de moins 1000 agents.
6. Informations et questions diverses.

La séance est ouverte à 20h30

Information sur le fonds de valorisation du patrimoine

Monsieur Jean ROSSELOT Vice-Président de la CAB présente la création du fonds de valorisation du patrimoine de 500 000 € pour l'entretien et la rénovation du patrimoine.

Cette subvention d'un maximum de deux fois 7 500 € par commune pour le mandat en cours pourra être obtenue en une ou plusieurs fois à hauteur de 50% du coût des travaux (HT). Cette subvention est soumise à l'accord d'un comité qui se réunira en octobre 2015.

Le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le vote des tarifs de la carrière ;
le conseil donne son accord à l'unanimité.

1°- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mars 2015 :

Monsieur Christian HOUILLE présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2015,
Il est adopté à l'unanimité.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

2° - Tarifs communaux

Tarifs de la carrière :

L'activité de la carrière Couroux est en baisse et les recettes escomptées pour 2015 seront en forte diminution. Un premier versement de 27 300€ a été perçu et correspond à 60 % des sommes perçues en n-1. Le prochain versement sera probablement très faible voire nul. L'accueil des déchets inertes des professionnels a déjà débuté ce qui apportera des recettes supplémentaires à partir de 2016.

Il est proposé une augmentation d'un centime du mètre cube. Le tarif passe à 1,17€ le m³.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Tarifs des concessions du cimetière

Les tarifs passent de 110 € à 120 € pour une concession de 30 ans et de 220 € à 240 € pour une concession de 50 ans.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Tarifs du Columbarium

Les tarifs passent de 1250 € à 1300 € pour une concession de 30 ans et de 2000 € à 2100 € pour une concession de 50 ans. Le jardin du souvenir n'a pas encore été utilisé.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Tarif du bois façonné par les particuliers

Il est proposé une augmentation de 0,50 € par stère soit 8,50€ / stère.

Le conseil adopte à la majorité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	0	1

Tarifs de la distillerie et du pressoir

Il est proposé une augmentation de 2 € pour l'alambic soit 30 € la journée et une augmentation de 1,50 € pour le pressoir soit 15 € la journée. La rémunération de l'agent communal chargé de la surveillance et de l'entretien du local sera respectivement de 6€ et de 4,50€.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
14	0	1

Tarifs 2015/2016 de l'ALSH

Le bilan financier de l'ALSH est soumis au conseil. La participation de la commune est importante. Il est demandé par certains conseillers une augmentation importante (5%) de la participation des parents pour limiter le coût financier pour la commune et permettre d'autres investissements et anticiper une hypothétique diminution des aides de la CAF. D'autres conseillers sont contre toute augmentation estimant que les tarifs actuels sont suffisamment élevés pour les familles. Une augmentation pourrait entraîner une baisse de la fréquentation et par conséquent une augmentation de la charge pour la commune.

Après discussion le maire propose au vote 3 propositions :

- Aucune augmentation :

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
2	11	2

- Une augmentation de 2%

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
13	2	0

- Une augmentation de 5%

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
2	13	0

Il est donc proposé une augmentation des tarifs de l'ALSH de 2%, soit :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
Quotient familial	0 à 680	681 à 1200	1201 à 1600	> 1601	extérieur
Forfait matin	17.85	19.38	20.91	22.44	24.48
Forfait midi sans repas	17.85	19.38	20.91	22.44	24.48
Forfait avec repas	35.70	38.76	41.82	44.88	48.96
Forfait périscolaire 3/4 h	13.39	14.54	15.68	16.83	18.36
Forfait soir	35.70	38.76	41.82	44.88	48.96
Heure dépannage	4.28	4.28	4.28	4.28	4.28

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Concernant le tarif de la restauration, le traiteur n'augmente pas son tarif, le Maire propose de le laisser inchangé : soit 5.46€

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure

Il est proposé le tarif de 20,20 € par m²

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

3° Délégation de signature aux adjoints dans le domaine financier

En cas d'absence du maire et pour permettre la gestion des affaires courantes, il est demandé une délégation de signature aux adjoints pour les affaires financières.

Le conseil adopte à l'unanimité cette proposition

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

4° Demande d'installation de petits émetteurs de communication par la société BOLLORE télécom

Pour renforcer l'accès internet à haut débit sans fil, la société BOLLORE demande l'autorisation d'installer de petits émetteurs sur les bâtiments publics. La formalisation administrative se fait par la signature d'un contrat de location d'espace de quatre ans avec un minimum garanti de deux ans. Le loyer versé par la société serait de 120€ par an. Les signaux émis sont identiques à ceux des équipements domestiques.

Les informations fournies par la société étant sommaires le conseil rejette cette proposition.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
3	12	0

5° Adhésion au service conseil en accompagnement pour « l'accessibilité de l'environnement professionnel » pour les employeurs de moins 1000 agents.

La cellule accessibilité a pour tâche principale d'aider les collectivités territoriales à mettre en accessibilité leurs locaux professionnels et certains locaux mixtes par un soutien administratif et juridique dans les dossiers de demandes de prises en charge par le FIPHP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique); une aide technique et fonctionnelle dans la mise en place du projet et une sensibilisation et une information aux collectivités territoriales sur la nécessité de se conformer aux normes liées à l'accessibilité des personnes handicapées. Lorsque la cellule a permis à la commune une prise en charge financière du FIPHP cette assistance fera l'objet d'un prélèvement de 8,5% de la subvention réellement attribuée.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Pour	Contre	Abstention
Votes	Vote	Vote
15	0	0

Informations et questions diverses.

- Rue des Violettes : mise aux normes administratives avec l'accord des riverains pour une largeur de chaussée de 7m.

- Lavoir : l'état de la toiture du lavoir nécessiterait une remise en état. A titre d'information un devis de réparation d'environ 10 557€ TTC a été établi. Ce projet peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du fonds de valorisation du patrimoine.

Fin du Conseil Municipal à 22h 30.